



Nantes, le 11 octobre 2022

Monsieur Alain LEBOEUF
Président
Conseil Départemental de Vendée
40 Rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9

Monsieur le Président,

Première organisation de la santé et des solidarités par son ancrage territorial et sa transversalité, le réseau Uniopss/Uriopss unit et représente les associations et fondations qui accompagnent les personnes vulnérables, qu'il s'agisse de mineurs à protéger, de jeunes enfants, de personnes âgées, malades, en perte d'autonomie, en situation de handicap ou encore en voie d'exclusion, et cela à tous les âges de la vie.

Nous représentons ainsi, sur tout le territoire, près de 35 000 établissements et services non lucratifs des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Au quotidien, ce sont ainsi 750 000 salariés et un million de bénévoles engagés dans nos structures qui agissent auprès des personnes vulnérables. Notre fort ancrage territorial a sa réalité concrète dans votre département et auprès de tous les publics cités plus haut.

La pénurie des métiers de l'humain est une préoccupation majeure de notre réseau tant les difficultés quotidiennes ne permettent plus, dans bien des cas, d'accueillir et d'accompagner les personnes vulnérables avec le soin et l'attention nécessaires, conformément à nos valeurs assises sur la primauté des droits fondamentaux des personnes.

Une revalorisation de ces métiers - financière, organisationnelle, en termes de qualité de vie au travail et de formation - est à la fois une nécessité et une urgence, comme l'a démontrée la mobilisation nationale de notre secteur, le 28 septembre, dans laquelle notre réseau a été particulièrement engagé.

Nous souhaitons, en plus de vous alerter sur une situation que vous connaissez déjà, connaître vos réponses aux difficultés actuelles des associations que nous représentons et qui mettent en œuvre les politiques publiques qui sont de votre ressort sur les points suivants :

- Une revalorisation mensuelle de 183 € a été annoncée lors de la Conférence des métiers du 18 février dernier pour certains salariés des établissements privés non lucratifs, cela avec l'approbation de l'Association des Départements de France. Cette mesure est-elle appliquée par votre collectivité territoriale concernant les secteurs qui relèvent de votre compétence ? Si oui, depuis quelle date et avec quelle rétroactivité ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous nous en donner la raison ?
- La revalorisation ci-dessus n'a pas pris en compte certains salariés, notamment non soignants, ni certains établissements ou services, œuvrant par exemple dans le champ de la prévention. Seriez-vous favorable à cette extension envers celles et ceux appelés les « Oubliés du Ségur » qui sont essentiels dans notre fonctionnement quotidien ? Pourriez-vous nous donner un montant approximatif du budget qu'il vous serait nécessaire de mobiliser pour y parvenir ?

- Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a récemment annoncé des dotations complémentaires correspondant au relèvement du point d'indice décidé pour les fonctions publiques. Cette mesure concerne donc également les départements pour pouvoir être mise en œuvre. Votre collectivité a-t-elle prévu de participer à cette mesure et, si c'est le cas, avec quel délai allez-vous la mettre en place ?
- Nos associations salarient des personnes sous statut privé et une concurrence existe parfois avec des emplois publics de même nature. Êtes-vous favorable à une égalité de rémunération (salaires + primes) pour des fonctions analogues entre les établissements publics et privés associatifs pour lesquels vous êtes l'autorité de tarification ?
- Les établissements et services des solidarités et de la santé sont soumis, comme votre collectivité et l'ensemble de nos concitoyens, à une hausse des coûts liée à l'inflation, à l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie notamment. Sans ressources supplémentaires rapides, nombre d'organismes non lucratifs, aux fonds propres souvent réduits et, par nature, sans actionnaires qui apporteraient des capitaux nouveaux, risquent fort de se trouver en défaut de trésorerie. Quelles compensations pensez-vous apporter dans ces domaines aux associations qui agissent pour votre compte ?

Nous espérons que vous comprenez le sens de notre démarche. Elle vise, non à mettre en accusation les départements, ni particulièrement vous-même ou votre collectivité territoriale, mais à répondre aux questions et problématiques cruciales rencontrées par les associations que nous représentons et qui œuvrent auprès des personnes fragilisées sur nos territoires.

Ces associations ne peuvent continuer d'être ballottées, mois après mois, entre des annonces généreuses et des réalités de terrain tout autres. Chaque jour, cette situation fragilise leurs actions, désorganise les services et épuise les équipes en place, toujours au détriment des personnes les plus fragiles.

C'est aussi pour cette raison que nous rendrons publiques notre démarche et les réponses que vous y apporterez, cela au plus tard le 10 novembre.

Nos adhérents, les salariés, les personnes accueillies et accompagnées ainsi que leurs aidants doivent pouvoir comprendre la situation, ce qui est fait pour y remédier, sachant que les acteurs associatifs sont leurs interlocuteurs au quotidien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour l'URIOPSS Pays de la Loire,
Caroline URBAIN
Présidente,



Pour l'UNIOPSS,
Daniel GOLDBERG
Président,

